

Avis de l'administrateur en chef :

Suppression des NIP provisoires pour Humalog® (insuline lispro) : La pénurie du biosimilaire d'insuline lispro (Admelog®) est résolue.

Le 21 septembre 2023

Le 31 mars 2023, en raison d'une pénurie du biosimilaire d'insuline lispro Admelog®, le ministère a inscrit quatre numéros d'identification du produit (NIP) provisoires supplémentaires pour Humalog® sur le Formulaire des médicaments de l'Ontario afin de permettre aux patients de continuer à avoir accès à l'insuline lispro dans le cadre du Programme des médicaments de l'Ontario (PMO). La pénurie du biosimilaire d'insuline lispro (Admelog®) est maintenant résolue et le ministère **met fin** aux NIP provisoires énumérés ci-dessous dans la mise à jour du Formulaire de septembre 2023 (à compter du 28 septembre 2023).

NIP provisoire	DIN/NIP correspondant	Produit Nom	Dosage	Forme pharmaceutique et contenance ¹
9858243	2229704	Humalog	100 U/ml	Solution injectable-Boîte contenant une dose de 10 ml
9858240	2403412	Humalog	100 U/ml	Solution injectable-Boîte contenant 5 doses de 3 ml
9858241	2470152	Humalog	100 U/ml	Solution injectable-Boîte contenant 5 stylos injecteurs préremplis de 3 ml (Junior KwikPen)
9858242	9853715	Humalog	100 U/ml	Solution injectable-Boîte contenant 5 doses de 3 ml

Le gouvernement de l'Ontario élargit sa politique de prise en charge des médicaments biologiques afin de promouvoir davantage l'utilisation des biosimilaires financés par le PMO. Ces changements appuient les objectifs du ministère de créer un système de médicaments moderne et durable qui continue des traitements de haute qualité, tout en permettant au gouvernement de financer davantage de nouvelles pharmacothérapies, d'apporter de l'innovation au système de soins de santé et de poursuivre son travail en vue de fournir des soins de meilleure qualité et connectés aux patients. À compter du 31 mars 2023, le PMO a commencé à modifier la prise en charge des médicaments biologiques d'origine Copaxone^{®1}, Enbrel[®], Humalog^{®2}, Humira[®], Lantus[®], NovoRapid[®], Remicade[®], et Rituxan[®] afin de passer à leurs versions biosimilaires. À partir du 29 décembre 2023, les patients ne pourront plus bénéficier de la prise en charge de ces médicaments biologiques d'origine par l'entremise du PMO, et le PMO ne prendra en charge que la version biosimilaire de ces médicaments pour tous les bénéficiaires du PMO.

Les patients qui utilisent actuellement Humalog[®] doivent prendre rendez-vous avec leur médecin afin de recevoir une nouvelle ordonnance pour Admelog[®]. Les pharmaciens sont censés aider les patients à passer à Admelog[®] maintenant que les problèmes d'approvisionnement sont résolus. De plus amples renseignements concernant la politique sur les biosimilaires et le rôle des pharmaciens dans la transition des patients figurent sur [l'avis de l'administrateur en chef : Politique sur les biosimilaires](#).

Cet avis de l'administrateur en chef est une politique ministérielle que les exploitants de pharmacies doivent respecter en vertu de l'article 3.2 de l'entente d'inscription au Système du réseau de santé pour les exploitants de pharmacies.

Renseignements supplémentaires :

Pour les pharmacies :

Pour toute demande de renseignements sur la facturation, veuillez appeler le service d'assistance aux pharmacies du PMO au : 1 800 668-6641.

Pour tous les autres fournisseurs de soins de santé et pour le public :

Veuillez appeler la ligne INFO de ServiceOntario au 1 866 532-3161, TTY : 1 800 387-5559. À Toronto, TTY : 416 327-4282.

¹ Glatect[®] et Copaxone[®] sont des médicaments complexes non biologiques (MCNB), mais la politique sur les biosimilaires s'appliquera à leur financement. Par conséquent, dans ce document, les références à un médicament biologique d'origine incluent Copaxone[®] et les références à un biosimilaire incluent Glatect[®].

² Humalog[®] 200 U/ml KwikPen[®] 200 U/ml Solution injectable-Boîte de 5 stylos injecteurs préremplis de 3 ml (DIN 02439611) est exclu de la politique sur les biosimilaires. Aucun biosimilaire n'est disponible pour ce dosage.

Toutes les autres demandes de renseignements concernant la politique sur les biosimilaires doivent être adressées à DrugProgramsDelivery@ontario.ca.